

Conseil municipal du 2 décembre 2009

Compte rendu

L'an deux mille neuf, le deux décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRÉ, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Consuelo FERNANDEZ, Claude LAUNAY, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Adjointes

Mesdames et Messieurs, Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Patrick BREUNEVAL, Philippe CLOTEAUX, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Farid BERKANE, Corinne CAPPELLI, Marie FERRATY, François DEMEULENAERE, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Josette RIGAUT, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Lionel HOUSSAYE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Caron a donné pouvoir à M. Ourmières
Mme Hacıslamzade a donné pouvoir à Mme Noël
Mme Telli a donné pouvoir à M. Régis

Absent :

M. Brouksy

La secrétaire de séance :

Mme Marjorie NOËL

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de son mandat de conseillère municipale de Mme Cocoual. Celle-ci est désormais remplacée, comme le veulent les textes, par M. Lionel Houssaye.

Le conseil municipal approuve tout d'abord, à l'unanimité des votes exprimés (M. Houssaye ne prenant pas part au vote), le compte rendu de sa séance du 7 octobre 2009.

Dossier 1 – Débat d'orientations budgétaires 2010

Sur le rapport de M. le Maire,

Engagée dès le 1^{er} semestre 2009, **la préparation budgétaire 2010 s'inscrit dans une démarche de concertation forte marquée par deux points d'orgue** : la « Particip'action » tenue le 9 juin à l'école Victor Hugo sur le double thème de l'éducation et de la solidarité ; le 6^{ème} « Forum de la Ville » les 16 et 17 octobre derniers consacré au développement urbain. Les priorités dégagées de ces échanges et le travail des services réalisé dans ce sens avec les élus délégués donneront lieu normalement le 20 janvier 2010 au vote des propositions qui seront alors soumises au Conseil Municipal. La fiscalité et une première décision modificative seront adoptées lors d'un Conseil Municipal avant le 31 mars 2010.

Il s'agit donc à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires de fixer les axes prioritaires 2010 tenant compte du contexte financier et économique national et international ainsi que des réformes fiscales et territoriales en cours et à venir.

CONTEXTE ET ENJEUX

La crise économique et les perspectives 2010

Le monde connaît un marasme d'une ampleur gigantesque. Révélée aux Etats Unis par ce qui a été appelé les crédits « Subprimes », une crise de liquidités jamais connue auparavant a balayé l'économie mondiale. Crise financière, crise économique, crise sociale – c'est tout le système qui est profondément atteint.

Un an après, cette crise n'est pas finie : en France, le recul est sans précédent depuis les années 1930¹ ; l'investissement des ménages et des entreprises diminue² ; la production industrielle recule. Cependant, le CAC 40 (l'indice des principales actions françaises) a cru de 35 %³. Le système bancaire a déjà repris ses mauvaises habitudes affairistes, rétablissant dans des temps records des profits scandaleux et a remis derechef en place les rémunérations honteuses de ses « traders », signifiant ainsi sa volonté de ne rien changer. Les énormes liquidités déversées par les banques centrales ont servi à relancer la course à la spéculation⁴ Pour autant, la « pompe » du crédit n'est pas ré amorcée et les banques dans leur ensemble restent fragiles : aux dires d'experts, les comptes de nombre d'entre elles restent fragiles⁵.

Les impacts économiques et sociaux de cette situation sont dramatiques : nombreuses sont les entreprises contraintes de déposer le bilan ; le marché du travail poursuit sa dégradation, entraînant augmentation du chômage (notamment chez les femmes et jeunes) : 400 000 emplois ont disparu en 1 an, recul le plus important depuis 1970 ; le nombre de chômeurs supplémentaires est estimé, pour 2009 à quelque 650.000 et le Ministre de l'emploi a du reconnaître que «*les tendances restent assez négatives et ce sera peut-être pire.*» ; 16,6% de plus de chômeurs indemnisés ont été enregistrés sur un an en septembre ; le taux de chômage s'établit à 9, 1% de la population active ; 3,3 millions de personnes ne travaillent pas mais souhaitent le faire⁶. Cette situation n'est pas sans effets sur la consommation des ménages et entrave les velléités de reprise de l'économie. Les prix, qui ont connu un mouvement à la baisse, s'engagent dans une spirale ascendante.

La politique budgétaire menée dans ce contexte a amené une **rapide détérioration des finances publiques se traduisant par une explosion de l'endettement.**

Le projet de Loi de Finances pour 2010 en cours de discussions au Parlement donne lieu à beaucoup de critiques ; elles portent tant sur son **injustice que sur son inefficacité** : assèchement des recettes - avec en particulier le maintien du bouclier fiscal au bénéfice des plus gros revenus privant d'autant de ressources le budget qui enregistre en conséquence un déficit aggravé⁷ ; citons encore la très contestée baisse de la TVA sur la restauration dont les effets annoncés sur l'emploi et les prix ne sont pas au rendez-vous ; réforme de la Taxe Professionnelle (dont on peut craindre pour l'avenir le transfert de charges fiscales des entreprises vers la fiscalité des ménages) ; taxe carbone ; absence de surtaxe des bénéfices des banques; endettement public⁸ ...

1 Le PIB devrait reculer de 2,2% en 2009

2 L'investissement industriel a chuté de 22% (enquête trimestrielle octobre - INSEE)

3 2591 points en mars /3495 points en août

4 Le prix du baril de pétrole a doublé depuis mars

5 Le FMI estime que 750 milliards de dollars restent à déprécier dans les comptes des banques européennes ; 106 banques américaines ont fait faillite durant les 10 premiers mois de l'année

6 Source INSEE

7 Les déficits devraient attendre 8,2% du PIB en 2009, 8,5% en 2010

8 La dette représente 1400 milliards soit 77% du PIB et monterait hors « grand emprunt » à 84%

QUELQUES INDICATEURS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2010

- **Inflation** : après une quasi stagnation des prix en 2009 (+0,7%), elle devrait s'orienter à la hausse en 2010 et s'établir autour de 1,4% selon les économistes. Au-delà de ces prévisions, le contexte reste incertain et des risques demeurent du fait de spéculations sur les matières premières. Dans sa construction budgétaire, le gouvernement a retenu une hypothèse d'inflation limitée à 1,2%, ce qui ne manque pas d'impacter les concours aux collectivités locales
- **Dégradation du déficit public** (116 Mds€, soit 8,5% du PIB), augmentation de la dette publique (84% du PIB), prélèvements obligatoires en baisse en 2009 (baisse des produits de l'Impôt Société et de la TVA notamment, mesures d'accompagnement du plan de relance). Ce déficit, jamais encore atteint, provient pour une large part d'une baisse des recettes voulue par l'Etat : -39 Milliards au titre du plan de relance, -54 Milliards au titre des mesures fiscales antérieures telles que baisse de la TVA sur la restauration, loi TEPA (bouclier fiscal,...)
- **Évolution des dépenses** : +0% en volume, soit +1,2% en 2010, comme l'inflation prévisionnelle
Pour atteindre cet objectif, l'Etat prévoit notamment :
 - la suppression de 34 000 nouveaux postes de fonctionnaires (non remplacement d'un départ à la retraite sur 2),
 - la poursuite de la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP) qui se traduit par une concentration des administrations (telles que fusion trésor et impôts par exemple ou regroupement de Directions départementales de l'Etat), dont on mesure les effets au niveau local. Dans le cadre de la RGPP, ce sont 2 départs à la retraite sur 3 qui ne sont pas remplacés, soit un recul majeur des services publics locaux, engagé qui plus est sans concertation avec les personnels acteurs des missions examinées.
- Évolution de l'enveloppe normée (dotations versées aux collectivités locales) : +0,6%, soit la moitié de l'inflation, alors que la loi de programmation 2009-2012 prévoyait son alignement sur l'inflation.
- **Revalorisation des valeurs locatives foncières**, servant de bases aux impôts communaux : +1,2% en 2010 (contre 2,5% en 2009)

LES RÉFORMES FISCALES : TAXE PROFESSIONNELLE ; VALEURS LOCATIVES FONCIÈRES ; TAXE CARBONE

1) Suppression de la taxe professionnelle – Instauration de la Cotisation Économique Territoriale (CET)

Le projet de réforme donne lieu à d'âpres débats au Parlement ; il supprime et remplace l'actuelle taxe professionnelle par un nouveau dispositif fiscal qui modifie très largement les ressources des collectivités locales. L'actuelle taxe professionnelle (28 Milliards pour les collectivités locales) est modifiée et remplacée par une **Cotisation Économique Territoriale (CET)**, composée de deux parts distinctes :

1. **Cotisation Locale d'Activité (CLA)**, assise sur les valeurs foncières des entreprises (5,5 Mds€). Les valeurs locatives des établissements industriels sont diminuées de 15%, ce qui constitue un **manque à gagner de l'ordre de 110 millions d'euros**. Les collectivités locales fixeront les taux de CLA, correspondant aux anciens taux de la TP.

2. **Cotisation Complémentaire (CC), basée sur la valeur ajoutée** dégagée par l'entreprise (11 Mds €). Le taux de CC serait fixé nationalement et progressivement, en fonction du chiffre d'affaires à partir de 500 000 € de CA. Sa répartition entre les collectivités bénéficiaires (20% EPCI, 55% CG, 25% Régions), fixée nationalement, se ferait selon des critères d'effectifs salariés, de bases de la CLA et de population.

Au total, selon une estimation de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), les entreprises bénéficieraient d'un allègement net de fiscalité de 7,6 milliards d'euros, soit près d'un tiers au regard des cotisations payées avant la réforme (24,85 Mds €).

Compensation de la perte de ressources générée par la suppression de la TP (44% des ressources fiscales locales) ; elle se ferait par :

1. Création de nouvelles taxes : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (1,4 Md€)
2. Transfert de recettes de l'Etat : frais d'assiette et de recouvrement, taxe sur les surfaces commerciales, taxe sur les conventions d'assurance (9,8Md€).
Les collectivités ne disposeront d'aucun pouvoir de taux sur ces recettes.
3. Versement de dotations complémentaires, dont le versement sera dégressif (-5% par an sur 20 ans).

Les nouveaux impôts économiques s'appliqueront dès 2010 aux entreprises mais les collectivités locales ne les percevront qu'en 2011. En 2010, les collectivités locales percevront une compensation relais en lieu et place de la TP.

Selon les estimations de l'AdCF, l'impact de la réforme, pour la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons correspondrait, avant recettes nouvelles, à une perte de 38% de son produit fiscal de TP, soit – 11 620 000 €.

Les élus, dans une grande diversité, redoutent de troquer la TP pour des recettes moins dynamiques – les bases sur Bezons se sont par exemple accrues de 15 % en 2009 - et perdre le pouvoir de voter, par fixation du taux, l'impôt – élément constitutif de la démocratie. Ils soulignent l'importance du lien entreprises/territoire/collectivités qui – brisé – peut amener les villes à se désengager des lourds investissements que suppose le développement économique. Beaucoup ont vu une incohérence dans le fait de décider d'une réforme fiscale avant de connaître l'architecture des différentes collectivités - qui par ailleurs doit aussi donner lieu à réforme (cf. ci-dessous).

2) Révision des valeurs locatives

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2010, fixé à 1,2%, la ministre de l'économie a indiqué que les modalités d'une révision, des valeurs locatives seront présentées dans le projet de loi de finances rectificatives.

Alors qu'aucune concertation n'a été engagée avec les élus locaux, un texte pourrait être transmis au Conseil d'Etat qui consisterait à confier aux élus le soin de décider la révision.

Cette révision s'opérerait dans un cadre communal et à produit fiscal constant. Il serait proposé de **substituer la valeur vénale des biens à l'actuelle valeur locative**, censée refléter le loyer du bien déterminé selon des méthodes par comparaison. Le changement d'évaluation interviendrait **lors du changement de propriétaire, sur le fondement du prix de vente constaté**. Si la propriété n'a pas fait l'objet d'une mutation au cours d'une période de dix ans, le propriétaire serait lui-même tenu de réévaluer son bien en prenant appui sur les prix de marché constatés dans son

environnement.

Compte tenu de la complexité de la réforme, des bouleversements entre contribuables dont elle est porteuse, elle ne devrait s'appliquer dans un premier temps qu'aux 3 millions de locaux commerciaux, puis être généralisée à l'ensemble des biens assujettis aux taxes foncières et à la taxe d'habitation qu'après l'adoption de la loi de finances pour 2011.

3) **Instauration de la taxe carbone**

2010 verra la mise en place d'une taxe carbone sur les produits énergétiques (« Contribution climat-énergie »), sous la forme d'une taxe additionnelle sur la consommation des énergies fossiles.

L'ensemble des ménages, administrations publiques et entreprises est assujetti. En accompagnement de ce dispositif, il est créé un crédit d'impôts sur le revenu forfaitaire destiné à compenser aux ménages le montant de la taxe carbone. Les collectivités locales n'étant pas assujetties à l'impôt sur le revenu, **aucun fonds n'est prévu pour compenser cette charge nouvelle**, évaluée à 160 millions d'euros dont **90 millions à la charge des communes**.

LES EMPRUNTS

Taux d'intérêt : les marges pratiquées sur les prêts sont revenues à un niveau plus acceptable (bien que toujours supérieur à ce qu'elles étaient avant la crise). Pour 2010, il est très probable que les taux monétaires (taux courts) restent cette année encore relativement bas (1,5 à 2%). En revanche, il pèse de grosses incertitudes sur les taux longs, le risque étant de les voir augmenter fortement sous l'effet de pressions inflationnistes sur les matières premières.

LE PROJET DE RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

S'appuyant sur les travaux du comité Balladur et de la mission sénatoriale Belot, le texte en cours de discussions au Parlement vise au moins quatre objectifs :

- Réorganiser les collectivités autour de deux pôles, un pôle Département/Région, un pôle Communes/Intercommunalité.
- Simplifier le paysage institutionnel en achevant la couverture de la carte intercommunale : le regroupement des petites communes, des communes isolées et des EPCI de taille critique (comme ceux qui comportent seulement 2 communes...) sont visés.
- Créer des métropoles et de nouveaux regroupements de grandes agglomérations
- Clarifier les compétences et encadrer la pratique des cofinancements.

Ces objectifs affichés inquiètent : beaucoup redoutent un recul de la décentralisation via la réduction du nombre d'élus locaux et l'éloignement des lieux de décision. Les craintes sont d'autant plus grandes que l'on sait que la réforme sera doublée d'une modification de la désignation des élus et de la réduction drastique de leur nombre – également fort contestées.

D'un point de vue financier, l'avant-projet de loi de la réforme territoriale s'articule sur deux principales mesures que sont la **suppression de la clause générale de compétences des départements et des régions** et du **minimum de 50% de financement par le maître d'ouvrage pour les projets d'investissement cofinancés par plusieurs collectivités**.

Ce recentrage des départements et régions sur leur compétences obligatoires impactera nécessairement les financements communaux, encore davantage sur le fonctionnement où aucune exception n'est prévue que sur l'investissement.

Impact sur les financements de Bezons en fonctionnement

Sur le fonctionnement, ont été identifiées les lignes (2009) qui se trouveraient en dehors des compétences obligatoires exercées aujourd'hui par les départements et régions et qui bénéficient aujourd'hui de leurs aides :

L'impact du recentrage du département et de la région sur leurs compétences obligatoires est ainsi estimé pour le **fonctionnement à environ 380 000 €** par an au regard de nos financements actuels, **soit environ 4 points d'impôts.**

Impact sur les financements de Bezons en investissement

Il est prévu que « toute collectivité, maître d'ouvrage, assure au moins 50% du financement des projets,... » et que « cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 30% pour ce qui concerne les projets relevant du renouvellement urbain... ».

Partant, il ressort de l'étude sur 2007 à 2009 que l'impact cumulé sur les financements du conseil général et du conseil régional sur nos opérations d'investissement, serait de 190 000€, soit une **perte de 11,90% de nos financements..**

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

L'exercice 2008 s'est clos sur **45 083 377,73 € de dépenses** pour **48 950 096,67 € de recettes**, soit un **résultat excédentaire de 3 866 718,94 €.**

Hors TP⁹ perçue désormais par l'agglomération, les bases d'imposition 2009 ont augmenté à Bezons de 3,78% alors qu'elles ont été revalorisées nationalement de 2,5% seulement, ce qui démontre le dynamisme de notre territoire.

En termes de financement de la section de fonctionnement, on peut noter que la DGF (principale dotation versée par l'Etat aux communes) ne représente plus que 13% des recettes de fonctionnement. Sa croissance a été limitée en 2009 à la seule inflation prévisionnelle et sera, comme indiquée ci-dessus, limitée à la moitié de l'inflation en 2010. Ainsi, **en 10 ans, le manque à gagner par rapport à la seule inflation de la DGF est de 4 400 000 € pour Bezons !**

Du fait de la faiblesse de son potentiel fiscal, Bezons bénéficie encore des dotations de solidarité instituées par le législateur (Dotation de Solidarité Urbaine et Fonds de Solidarité de la Région Ile de France). Leur montant s'est établi à 2 401 521 € en 2009, soit en augmentation de 1,8%. Leur poids dans les recettes de fonctionnement n'est que de 5,94%. Rappelons que la réforme sur la DSU envisagée en 2009 est mise en sommeil et que pour l'heure, les bases de ces dotations n'évoluent plus. Aussi, **c'est la faiblesse d'ensemble des mesures de péréquation qui est soulevée.**

Notons encore la baisse programmée des dotations de compensation, variable d'ajustement de l'enveloppe normée attribuée aux collectivités locales, dont la part est passée sous le seuil des 13% de financement du budget de fonctionnement communal.

Enfin, **la politique tarifaire très mesurée mise en place par le Conseil Municipal** afin de permettre l'accès de tous au service public communal amène ces ressources à ne représenter que 4,18% des recettes de fonctionnement. Une étude des quotients familiaux devrait apporter ses conclusions courant 2010 de façon à privilégier encore davantage l'accès des familles et simplifier le dispositif.

S'agissant des **DÉPENSES**, il convient de rappeler la place que tiennent les frais de personnel, soit 58% du budget communal (hors personnels mis à la disposition des budgets annexes et de la

9 Ses bases se sont accrues de 15% en 2009, nouveau témoignage du succès de la politique économique menée

communauté d'agglomération qui font l'objet de remboursement à la ville). Ceci répond au choix d'un service public communal développé et assuré par les services directement. Le personnel mis à disposition de l'agglomération représente 6,9% des frais de fonctionnement de la ville ; son transfert devrait être effectif début 2010.

A noter la participation de l'agglomération au fonctionnement des équipements communaux par l'attribution d'un fonds de concours de 1,2M€, notamment assuré par le dynamisme des bases fiscales de TP apportées par Bezons (+15% en 2009).

Le niveau de la section d'**INVESTISSEMENT** dépend principalement de l'autofinancement, des subventions obtenues et de l'emprunt.

UN ENDETTEMENT MAITRISE

En 2008, le niveau de l'**emprunt** souscrit n'a été que de 913 300 € contre 2 554 000 € en 2007, soit une baisse de 64%. Sur l'année 2009, hors la prolongation du prêt de portage foncier lié à l'opération de logement social rue Edouard Vaillant (ANTIN Résidence), le recours à l'emprunt a été limité à l'enveloppe de 500 000 € ouverte par la CDC dans le cadre du plan de relance. L'ensemble des emprunts nouveaux inscrits au Budget Primitif 2009 a pu être annulé au Budget Supplémentaire.

Du fait de ces efforts poursuivis depuis le mandat précédent, la dette par habitant de Bezons passe désormais sous la moyenne des communes d'Île de France, de même que l'annuité. Il est important de souligner que le stock de dette de la ville n'est pollué par aucun emprunt dit « toxique », la ville n'ayant souscrit d'emprunts structurés que sur des montages prudents.

UN GROS EFFORT POUR LE PATRIMOINE

Malgré la baisse du recours à l'emprunt, Bezons a maintenu en 2008 et en 2009 un **niveau d'équipement élevé**.

Ainsi, concernant les comptes de **travaux** (chapitre 23 du budget), **les dépenses ont augmenté entre 2007 et 2008 de 52%, passant de 2,1 M€ à 3,2 M€**. Sur 2009, la ville s'est de nouveau engagée vers une augmentation de ses dépenses moyennes d'équipement en signant avec l'Etat une convention l'engageant dans cette voie en contrepartie du versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA dû au titre des dépenses 2008 (585 172 € perçus en 2009 en plus du FCTVA 2007).

Les dépenses d'équipement 2008 ont notamment concerné la réfection de la piste d'athlétisme du Stade Delaune, les écoles Gabriel Péri, Karl Marx, Louise Michel, Victor Hugo, Paul Vaillant-Couturier (classes et réfectoire) et Paul Langevin (agrandissement du réfectoire et travaux de sécurité).

En 2009, la section d'investissement est notamment mobilisée par la poursuite des opérations ANRU de l'Agriculture et des Bords de Seine. Les principaux travaux sur les bâtiments portent sur le Centre Municipal de Santé et la poursuite de la rénovation des écoles. Des études sont lancées pour la création de l'espace multi-accueil pour la petite enfance et du nouveau CLM du quartier des Chênes.

L'agglomération a accordé à la ville de Bezons un fonds de concours de presque 300 000 € pour le financement de ces travaux. Rappelons que les nombreux travaux de voirie réalisés relèvent désormais du budget de l'agglomération.

UN CONTEXTE INQUIETANT

Le débat mené au 1er semestre a montré l'ampleur des besoins des habitants. Cependant, les conditions faites aux collectivités locales ne permettent pas loin s'en faut d'y répondre convenablement. La situation qui plus est se dégrade encore et l'année 2010 s'annonce particulièrement préoccupante avec la suppression de la taxe professionnelle payée par les entreprises, la redéfinition de la politique de la ville, la réforme annoncée des institutions, l'instauration de taxes nouvelles, le retrait de la CAF (154 000 € de moins sur le Contrat Enfance Jeunesse en 2010 notamment).

Dans ce contexte exceptionnellement difficile, on peut craindre une dégradation des équilibres financiers fondamentaux de la commune qui, comme on le sait, dispose de ressources très insuffisantes.

CONSERVER LA CAPACITE D'AGIR

Les choix faits les dernières années ont permis de disposer d'un endettement sain, de ne pas augmenter les taux des impôts (qui sont inférieurs à la moyenne régionale) sur les ménages depuis 7 ans – celui de la Taxe des ordures ménagères ayant lui baissé - de maintenir un effort d'équipement conséquent et d'assurer un niveau de service très appréciable à la population. **La Municipalité ne laissera pas "glisser" la situation qui mènerait à une rupture à court terme dans l'entretien du patrimoine ou la capacité à mettre en place les services et équipements indispensables.**

La construction du budget s'annonce ainsi particulièrement complexe. Des économies devront être systématiquement recherchées sur toutes les lignes et la pertinence du maintien des actions sera interrogée au vu des objectifs prioritaires ; toute action nouvelle devra trouver son financement. Afin de maintenir au niveau nécessaire la capacité d'autofinancement, un très grand effort est à faire sur les dépenses de fonctionnement quand bien même nombre d'entre elles sont subies (prix du gaz...) ou obligatoires. Une hausse du taux des taxes foncières et d'habitation aussi modérée que possible paraît cependant inévitable cette année.

DONNÉES DE RÉFLEXION FINANCIÈRE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En l'état actuel de l'analyse des budgets passés et des prospectives, **les recettes réelles de fonctionnement devraient, à périmètre constant, subir une baisse d'environ 150 000 € par rapport au CA 2009 prévisionnel** (soit -0,4%). Ceci correspond pourtant à une hypothèse « optimiste », tablant sur une augmentation des bases de fiscalité locale de 2% (alors que la revalorisation nationale ne sera que de 1,2%), soit +200 000 € de produit fiscal direct. En revanche, il faut malheureusement tabler sur une nouvelle forte baisse des allocations de compensation de fiscalité, dégressives, de l'ordre de 135 000 €. Ceci se cumule à la suppression du CEJ¹⁰ de la CAF sur des actions éducatives pour près de 154 000 €, à la baisse du CIVIQ (dernière année) de 27 000 €. Enfin, d'autres restrictions de financement sont annoncées régulièrement (sur les actions de quartier et à la Parade de Noël (-17 000 €) ou les financements CAF sur les REAAP).

Afin de parvenir à compenser cette baisse de recettes (engagée déjà sur 2008 et 2009) et faire face aux augmentations de nos charges (dont la nouvelle taxe carbone, non compensée pour les

10 Contrat enfance jeunesse

collectivités locales), l'équilibre du budget 2010 et des budgets à venir ne pourra être assuré qu'au prix d'un effort significatif sur les dépenses de fonctionnement courant de la ville ; un fléchissement autour de 2% sur le CA prévisionnel 2009 est réfléchi ; l'augmentation des frais de personnel devrait être limitée au seul indice dit du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), calculé à 1,6%, et à l'augmentation du point d'indice, constatée à 0,8% sur 2008 et 2009, soit +2,4%. Ces mesures difficiles devraient permettre de **limiter l'augmentation de nos dépenses à moins de 100 000 €** alors que l'augmentation « naturelle » serait plutôt de l'ordre de 600 000 €, hors toute nouvelle augmentation des fluides (chauffage, électricité, ...).

De fait, l'équilibre ne serait dans ces conditions pas encore assuré ; après 7 années de stabilité des taux – situation très exceptionnelle – il faut envisager un recours un peu plus ample à la fiscalité pour assurer l'équilibre pérenne des finances communales tout en restant modéré pour ne pas aggraver la situation sociale des Bezonnais.

Les taux d'impôt locaux sur les ménages sont à Bezons inférieurs aux moyennes des communes de la Région Ile de France. Ainsi, le Trésor Public avait estimé à 365 000 € le produit supplémentaire que générerait l'alignement de Bezons sur les taux moyens régionaux. Aujourd'hui, on peut globalement considérer que **l'augmentation des taux de 1 point équivaut à 100 000 € de produit fiscal complémentaire.**

Situation des taux des impôts ménages (2008)

	Taux régionaux moyens	Taux Bezons
TH	14,94%	14,81%
FONCIER BATI	19,01%	16,78%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'emprunt et la dette : grâce à la politique de recours modéré à l'emprunt menée depuis plusieurs années, l'annuité 2010 devrait être inférieure de 470 000 € à celle de 2009 (- 270 000 € sur les intérêts et - 200 000 € de capital à rembourser - hors emprunt de portage foncier) ; il paraît sage en 2010 de ne pas remettre en cause cette situation d'ensemble porteuse de marge de manœuvre pour l'investissement (avec cependant la particularité des travaux de reprise de la piscine pour lesquels un emprunt relais pourra être souscrit en attendant la fin du contentieux engagé).

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) connaît un taux inchangé. Basé sur les investissements menés en 2009, il devrait générer entre 500 000 et 600 000 € de recettes en 2010 (suite au remboursement anticipé généré par l'inscription de Bezons dans le plan de relance).

DONNÉES D'ACTUALITÉ MUNICIPALE

1. Solidarité :

La nécessité de l'adaptation des dispositifs de solidarité à l'égard des aînés compte tenu du vieillissement de la population.

Une réflexion est conduite sur le regroupement des services aux personnes âgées au sein d'une même organisation. Ainsi, le lien pourrait être renforcé entre Maintien à Domicile et Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), conduisant à gagner en cohérence et efficacité pour les usagers ; ce dispositif permettrait l'affirmation de l'identité du service des retraités, au-delà des seules activités d'animation, dont l'impact sur les personnes issues d'origines diverses doit au demeurant être renforcé. Les actions de Prévention Santé, en direction de ce public (et au-delà, l'accompagnement de leurs familles), doivent également être poursuivies.

Le besoin de maisons de retraites médicalisées sur la ville a été mis en évidence lors des concertations menées.

Afin d'optimiser les moyens disponibles, il est envisagé d'accueillir au restaurant de la RPA Perronet les personnes prenant leur déjeuner au local des Sycomores, ce qui ne pose pas de problèmes particuliers aux quelques usagers.

Une action sociale de haut niveau.

En cette période de crise, l'activité du CCAS a cru de plus de 60% en 2009 et sera vraisemblablement encore fortement mobilisée en 2010. La politique des tarifs et du quotient sera ré-examinée afin de permettre encore davantage au plus grand nombre de fréquenter les services municipaux. D'autre part, le soutien aux associations de solidarité doit permettre à celles-ci d'intervenir plus activement auprès des populations les plus en difficultés.

L'insertion et l'emploi, la parentalité, le travail sur l'alphabétisation

La commune est impliquée dans les actions en faveur du retour à l'emploi, en particulier via la Communauté d'Agglomération par le PACTE POUR L'EMPLOI (passé avec la Région et le département) et le dossier FSE, le soutien de la MDE et le PLIE. Préalable majeur pour l'insertion et l'emploi, la maîtrise de la langue française nécessite beaucoup d'efforts et les Ateliers de Socialisation et d'Alphabétisation conduits dans les Centres Sociaux et via le PRE en sont la concrétisation. Ces actions sont aussi tournées vers l'aide aux familles - on sait combien la maîtrise de notre langue est aussi une condition majeure pour la réussite éducative

Le Logement, plus que jamais une préoccupation essentielle.

Les besoins sont ici considérables. Développement de programmes diversifiés en locatifs ou accession, logement d'urgence ou temporaire, aide à la réhabilitation des cités restent en 2010 des priorités municipales que l'on retrouve dans les politiques d'aménagement menées à travers notamment les 2 opérations ANRU. L'agglomération s'engage aussi dans l'élaboration d'un plan local de l'habitat et dans la lutte contre le logement indigne.

L'effort doit être poursuivi sur l'intégration des handicapés, tant socialement que sur les équipements urbains, et la ville s'engagera en 2010, avec le Conseil Général, dans une étude et une première phase de travaux sur l'accessibilité des équipements municipaux aux Personnes à Mobilité Réduite. L'agglomération de son côté intègre systématiquement dans les travaux de voirie cette dimension et achève la mise aux normes des arrêts de bus.

La Solidarité Internationale est en pleine redéfinition. Des projets associant culture et solidarité sont à programmer, amenant à réorienter certaines actions jusqu'alors menées par la ville pour leur donner un plus grand impact.

2. Éducation :

Dans un contexte d'incertitude et de dépendance vis-à-vis des décisions gouvernementales concernant l'éducation nationale, la ville doit définir jusqu'où elle doit aller pour pallier au désengagement de l'Etat. Dans ce cadre, mais aussi au titre de ses actions propres, il s'agit de s'interroger sur les objectifs des services et de cibler leurs actions vers les personnes qui en ont le plus besoin, de prendre davantage en compte si possible le contexte familial et l'environnement parfois difficile dans lequel évoluent les enfants.

Les questions autour de l'école.

L'étude menée a montré la nécessité d'une évolution de la **sectorisation scolaire**, opération toujours complexe à mener. Celle-ci commencera par les groupes Louise Michel, Paul Langevin et Gabriel Péri. Les conditions de la décision relative à la taille et l'implantation du nouveau groupe (maternelle /primaire) nécessaire compte tenu de l'urbanisation de la commune devront être réunies.

L'analyse faite des actions du **temps du midi** a montré leur pertinence même si des efforts renforcés sont à faire en direction de certains des personnels affectés (formation, stabilisation dans

l'emploi). Il faut néanmoins souligner que ce service qui mobilise des moyens importants ne profite par définition qu'aux seuls enfants déjeunant dans les restaurants (qui ne sont pas toujours les plus défavorisés). Par ailleurs, cette action est largement financée par le CIVIQ (104 000 € en 2009, 80 000 € en 2010) mais risque fort de ne plus l'être en 2011. Dans cette perspective, il convient de s'interroger sur la reconduction de ce programme pour l'année scolaire 2010-2011.

L'expérience menée avec **l'accompagnement à la scolarité en direction des CM2/6e** a été d'ores et déjà confortée et l'ouverture d'un 3e site (cité F. LISZT) décidée avec une inflexion vers une tranche d'âge supérieure. La spécificité de cette action en direction d'enfants en difficultés (accueil hors école ; association des familles ; travail qui n'est pas centré sur les devoirs mais sur les méthodes) a montré sa pertinence et il s'agira de trouver les moyens pérennes de gestion de cette activité provisoirement animée par les CEMEA jusqu'en juin.

Les **études surveillées après l'école** ont pu ré-ouvrir en septembre 2009 sans rencontrer les problèmes d'encadrement par les enseignants de l'an dernier. Cependant, leur contenu mérite un examen.

Le **Projet de Réussite Éducative** se poursuit après une 1ère année de rodage : clubs coup de pouce, atelier linguistique pour les parents, accompagnement social si nécessaire des familles, incorporation prioritaire dans certaines activités (sportives, de jeunesse ou autres, dimension qui doit continuer de s'accroître en fonction des besoins).

Le maintien des **classes de découverte** qui concernent l'ensemble des élèves de CM2 de la ville est souhaitable dans une ville où nombre d'enfants ne voyage guère.

Les Centres de Loisirs.

Comme chaque année, ils sont très demandés même si la pression en maternelle peut-être jugée un peu moins forte (sauf à M C & P. Vaillant Couturier). Les études d'architecture relatives à la construction du **nouveau CLM du quartier des Chênes** sont engagées et une première tranche de travaux devrait voir le jour en 2010 si les subventions sont trouvées. L'optimisation du fonctionnement du centre primaire passera par certains réajustements se traduisant notamment par des inflexions de son règlement intérieur.

L'action de la commune en matière de **séjours de vacances** est à redéfinir : ils sont peu nombreux et ont souvent du mal à se remplir quelle que soit la variété de l'offre. Pour autant, nombre d'enfants ou d'adolescents ne part pas en vacances. Une nouvelle approche doit être initiée, en particulier en lien avec la nouvelle démarche vers les quartiers. Le développement de mini-séjours impliquant les familles est à examiner dans ce cadre.

La jeunesse.

Une certaine redéfinition du travail en direction de la jeunesse prise dans son ensemble - et pas seulement en termes d'animation - est à promouvoir : public atteint, problématiques développées (logement, où on sait qu'un effort significatif est fait, santé, culture, emploi, formation...) : une approche décloisonnée est ici particulièrement nécessaire et reste à conforter globalement. La collaboration avec les collèges est également à placer au centre du travail en direction des préadolescents ; la présence dans la démarche de proximité sur les quartiers sera aussi essentielle.

Ainsi, les contrats vacances, les PASS (animations pendant les congés), les mini-séjours (et leur développement vers Vallangoujard) ou encore la préparation et l'organisation de la Fête de la Jeunesse doivent être orientés davantage vers cette proximité sur les quartiers et la participation des jeunes et de leurs familles. De même, les missions du Point Info Jeunesse ou les Points Cyb pourront se déplacer vers les cités jugées prioritaires afin de rapprocher le service de ces publics.

Le « Sport pour tous ».

Il s'agit de veiller à ne pas laisser sur le côté les familles les plus démunies, tout en préservant une réelle mixité des couches sociales. Des progrès peuvent encore se faire en termes d'équilibre entre les quartiers, entre garçons/filles. Les pratiques proposées, leurs conditions d'accès (horaires, tarifs, communication...), l'élargissement des publics - jouent ici un grand rôle. Les activités aquatiques rencontrent toujours pour la plupart un fort succès qui invite à poursuivre ; cependant, elles seront perturbées par la fermeture pour travaux de l'établissement durant 4 mois. Il importera aussi d'être attentif aux éventuelles demandes des salariés des nouvelles entreprises qui arrivent sur Bezons. L'optimisation de certains gros investissements - piste d'athlétisme ou encore plateaux d'évolution dans les quartiers – doit rester une préoccupation. De façon générale, le service devra toujours être très impliqué dans les opérations transversales menées (1,2,3 Soleil...) et s'investir dans la démarche de proximité.

Le rapport aux clubs - et au premier chef à l'USOB – est en matière sportive essentiel. Leur rôle éducatif et social, notamment dans le contexte de crise actuel, est primordial et justifie des demandes d'aides renforcées à la commune. Parmi toutes les associations sportives, deux d'entre elles visent aussi le sport de haut niveau « Sport Ensemble » et le « Boxing-club Mounia ». L'existence de groupes de footballeurs qui se regroupent en fonction de certaines particularités (AOP, camelots...) interroge l'objectif de mixité des pratiquants. Les conditions de création du "comité des utilisateurs" des équipements sont à définir.

Des activités culturelles particulièrement développées.

Elles s'exercent dans les domaines de :

- **la lecture** : l'engagement en faveur de la lecture publique est guidé notamment par la lutte contre l'illettrisme et le développement du plaisir de lire ; de nombreuses actions sont mises au service de l'école. Cependant, le financement de nombre d'interventions ne pourra être reconduit via la politique de la ville, ce qui va réinterroger le travail à mettre en œuvre qui devra lui-aussi s'investir pleinement dans les quartiers et le soutien à la parentalité.
- **les Arts plastiques** : les ateliers municipaux sont très fréquentés. Leur localisation va devoir être traitée en 2010 (le bâtiment qui les accueille rue de Villeneuve doit être démolé dans le cadre de l'ANRU).

Au niveau de l'agglomération Argenteuil Bezons,

- **le TPE devrait être transféré dès 2010 constituant ainsi un pôle sur les arts vivants très significatif pour notre bassin avec la Cave Dimière et le Figuier Blanc** ; ce transfert doit permettre d'assurer plus aisément le financement de sa nécessaire réhabilitation partielle. A moyen terme, une cohérence véritable doit se dégager avec la programmation en cours de définition et de montée en charge du FIGUIER BLANC d'Argenteuil.
- **la musique et la danse** : l'école (qui relève désormais de l'agglomération) est au complet et il faut souligner combien le partenariat avec l'établissement d'Argenteuil se déroule dans de bonnes conditions. On peut également retenir la participation de l'EMMD aux manifestations locales et la synergie avec le Théâtre Paul Eluard en nette progression.

Dans l'ensemble, **les activités culturelles devront prendre toutes leurs places dans les opérations transversales menées par la commune : accueil des enfants impliqués dans le PRE ; accompagnement à la scolarité ; participation à la démarche de proximité sur les cités ; partenariat sur certaines actions à l'échelle de la ville. Elles sont appelées à largement se redéployer.**

Les questions de la Petite Enfance :

Afin de faire face à la demande d'accueil toujours vive sur ce secteur, les questions principales de l'année concerneront :

- la poursuite de la programmation du futur espace multi-accueil à installer dans le cadre de l'ANRU des Bords de Seine ;
- la réussite de la crèche d'insertion « Caramel », ouverte en septembre ;
- l'attention aux besoins des entreprises avec l'arrivée importante de bureaux sur la commune (démarrage de l'activité des bureaux River Ouest dès janvier 2010) ;
- l'accueil des enfants handicapés.

Le redéploiement de la Politique de la Ville.

L'Etat a décidé de prolonger le CUCS en 2010. Dans la perspective de négociation du futur contrat et compte tenu des orientations municipales, la refondation des objectifs est à l'ordre du jour : faire plus sur l'emploi, l'insertion (compétence d' l'Agglomération), recentrage vers des publics davantage ciblés (jeunes...) et sur des cités prioritaires dans le cadre de la démarche de proximité. Une expérimentation se développe ainsi sur F LISZT, les SYCOMORES et R MASSON tentant de conjuguer projet éducatif/projet social avec la volonté d'accompagner les familles, de les soutenir dans leur parentalité davantage que de mettre en place de simples prestations de services – avec aussi pour objectif l'amélioration de la vie collective dans la cité et la participation des habitants.. , les opérations relevant de l'intervention ordinaire des services, qui émergeaient jusqu'alors à la Politique de la Ville, doivent être pour certaines réorientées vers ces publics cibles.

Les Quartiers : Accentuer l'effort de la ville dans cette direction

Plutôt que de simplement proposer des activités, il importera de susciter l'engagement des habitants, d'impliquer les structures existantes (REAPP, écoles, réseaux des centres sociaux, associations ...), de les associer à la définition des actions et de les inviter à y prendre leur place. De véritables projets décrochés, adaptés, impliquant fortement les services municipaux éducatifs et sociaux en découleront. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à certaines tranches d'âge (préadolescents et adolescents). Il s'agira aussi d'être vigilant pour ne pas contribuer à l'enfermement sur la cité, pour promouvoir la mixité sociale, impliquer garçons et filles. S'agissant d'une démarche de fond, loin de la simple intervention d'animation, cette approche devra s'inscrire dans le temps ; une expérimentation portant sur quelques cités paraît souhaitable. Dans ce cadre, les **cités F LISZT, R MASSON et SYCOMORES** - soit une par quartier - feront l'objet d'une première expérimentation. Au niveau des moyens est suggéré de réserver les crédits politique de la ville du CUCS, sous réserve de la question de l'emploi (cf ci-dessus), à ce redéploiement en les affectant aux projets spécifiques qui devront être bâtis (ou à l'ouverture de projets préexistants vers ces cités). Ces crédits abonderont ceux de droit commun des services, le personnel et le matériel qui seront mobilisés dans ces cités.

3. Investissement : programmation des équipements et développement durable.

Chaque année, le niveau d'équipement de la ville est maintenu à un niveau élevé, au prix d'efforts soutenus de recherche de financements (Région, Département, Agglomération,...), toujours plus difficiles à obtenir.

Il conviendra le moment venu d'entrer dans le détail des propositions. De façon générale, pour 2010, certaines priorités se dégagent, dans la continuité de ce qui a été initié depuis le précédent mandat, et pour lesquelles le développement durable devra imprégner toute réflexion technique.

- Au niveau des écoles, 600 000 € devraient être affectés à la poursuite des gros travaux :

- fin du programme de rénovation de l'école Victor Hugo 1 ;
- poursuite des programmes engagés sur les groupes Karl Marx et Louise Michel 2
- Les bâtiments sportifs font actuellement l'objet d'études techniques dont les conclusions devront définir les priorités :
 - La réhabilitation des vestiaires sous tribune à Delaune est nécessaire
 - La réhabilitation des gymnases Coubertin et Moulin doit faire l'objet d'une programmation ;
 - La rénovation de l'éclairage des stades ;
 - La reprise de la piscine, dont le contentieux en malfaçons se prolonge, permettra d'éviter la poursuite des dégradations sans attendre la fin du procès engagé par la commune.
- La construction du nouveau CLM du quartier des Chênes, respectueux de la qualité environnementale, démarrera selon les financements obtenus, suite aux concours d'architecture.
- La grosse maintenance des équipements communaux doit elle aussi se voir consacrer une part importante du budget d'investissement.
- Les espaces verts et arborés doivent trouver une place significative dans le budget communal.

Rappelons que désormais, voirie, assainissement, propreté, éclairage public relèvent de l'agglomération.

Le conseil municipal, à la majorité (M. Régis, M. Bénidir, M. Legrand, Mme Rigaut et Mme Telli par pouvoir votant contre, M. Gibert et M. Houssaye s'abstenant), approuve ces orientations budgétaires pour le budget communal 2010.

Dossier 2 – Motion contre la réforme des collectivités territoriales

Sur le rapport de M. le Maire,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue "le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité" et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle - principale ressource financière des collectivités territoriales - et que le projet de réforme du gouvernement les concernant prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal ;

Considérant que la suppression de la taxe professionnelle tend à maintenir les inégalités territoriales actuelles et fait l'impasse totale sur la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires ;

Considérant que la suppression de la taxe professionnelle entraînera inévitablement une hausse des impôts payés par les ménages pour financer le service public local ;

Considérant que le projet de réforme des collectivités territoriales voulue par le chef de l'Etat vise à

faire disparaître l'héritage républicain que constitue l'existence des communes, des départements et plus récemment des régions, tout cela au profit de grandes métropoles où seront concentrés les pouvoirs, et où s'organisera la concurrence capitaliste à l'échelle mondiale et européenne ;

Considérant que le projet de réforme des collectivités territoriales prévoit de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée ;

Considérant que les collectivités territoriales, lieux d'un débat démocratique essentiel, sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil municipal de Bezons, à la majorité (M. Régis, M. Bénidir, M. Legrand, Mme Rigaut et Mme Telli par pouvoir votant contre) :

DENONCE l'absence totale de concertation avec les citoyens et les élus locaux dans l'élaboration de ces projets de réformes ;

DEMANDE leur retrait pour laisser la place et le temps à un grand débat public et à la concertation avec les élus et les citoyens, afin que la décentralisation et la démocratie soient respectées ;

AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

DEMANDE que la responsabilité sociale et territoriale des entreprises soit encouragée, les ressources des collectivités locales garanties et une péréquation nationale instituée. Il faut allier une progressivité de l'impôt pour plus de justice sociale à une contribution des entreprises, favorable à l'emploi, en taxant les actifs financiers.

DEMANDE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

DEMANDE que le gouvernement et les parlementaires engagent une véritable réforme des finances locales, renforcent les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale, le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Dossier 3 - Convention entre la Ville et l'Établissement Public Foncier Départemental du Val d'Oise (EPFVO)

Sur le rapport de M. le Maire,

L'Établissement public foncier départemental a vocation à intervenir sur tout le Val d'Oise pour assurer, en lien avec les communes, le portage foncier pour des opérations d'urbanisme portant principalement sur l'habitat ou le développement économique. Celui-ci pourrait assurer le portage foncier de terrains mis en vente par leur propriétaire dans certains secteurs stratégiques pour le développement local bezonnais.

Le projet de convention porte donc sur les modalités d'intervention de l'établissement : délégation du droit de préemption sur certains périmètres (Drapeau, Roger Masson, Brigadières), veille foncière sur d'autres secteurs (Nord rue Jean Jaurès, rue Edouard Vaillant) et dispositions liées aux rétrocessions des biens ainsi acquis par l'EPFVO.

Le montant total de son intervention est plafonnée à 5 millions d'euros.

Le Conseil municipal, à la majorité (M. Gibert et M. Houssaye votant contre), approuve cette convention.

Dossier 4 – Travaux dans les écoles 2010 – Demande subvention au Conseil général

Sur le rapport de M. le Maire,

Afin de poursuivre l'effort très important mené pour la rénovation des groupes scolaires de la ville, plusieurs opérations sont envisagées en 2010 :

- Rénovation de classes, couloir et cage d'escalier dans les écoles Karl MARX, Louise MICHEL 2 et Victor HUGO 1 pour un montant total estimé aujourd'hui à 458 920 euros HT.
- Mise aux normes HACCP (hygiène et sécurité des aliments) de l'office Louise Michel dont l'estimation s'élève à 65 000 € HT

Toutes ces opérations sont subventionnables par le département sous certaines conditions. Cette subvention pourrait se porter à environ 253 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours du Conseil Général au titre du programme 2010 d'aide à la rénovation des locaux pédagogiques et pour la rénovation d'un réfectoire.

Dossier 5 - Rapport d'activité 2008 du centre hospitalier d'Argenteuil

Sur le rapport de Mme Prio,

Comme l'exigent les textes, le conseil municipal doit prendre acte du bilan annuel de l'Hôpital d'Argenteuil.

L'exercice s'est déroulé dans un contexte national très difficile pour les établissements publics de santé.

1. RAPPORT FINANCIER

Le montant total des recettes de 2008 s'élève à 164,7 Millions €, soit 3,55 % de plus qu'en 2007, réparties entre produits versés par l'assurance maladie (135 M €), produits de l'activité hospitalière (14 M €) (forfait, consultations, SMUR, ...) et autres produits (13,8 M €) (variations de stocks, ventes de produits, prestations, rétrocession de médicaments, ...)

Le montant total des dépenses s'élève à 164 M €, soit une baisse de 3,61 % sur 2007.

En valeur, les charges de personnel ont baissé de 2,8 M €, le personnel supportant ainsi la plus grosse part des réductions de dépenses.

Un excédent d'exploitation de 659 000 € en 2008 est à déduire du report de déficit de 2007 qui s'élève à 29,7 M € ...

La capacité d'autofinancement du centre hospitalier s'élève à 13 M € pour 2008. Fin 2008, le montant de la dette s'élève à 28,9 M € contre 28,3 M € fin 2007

2. RAPPORT D'ACTIVITE

L'activité d'hospitalisation est en hausse de 8% tandis que la durée moyenne de séjour continue de s'abaisser, de 5,54 jours en 2008 contre 5,98 en 2007. Accroissement également des passages aux urgences (+3,4%). Le taux d'occupation passe de 88 à 91 %

Les efforts de renouvellement des équipements ont bénéficié principalement à la radiothérapie et à l'imagerie.

Un nouvel appel est fait au personnel pour améliorer encore la productivité avec des moyens humains et matériels limités... la direction fait appel à l'imagination et à la volonté !

C'est la médecine qui réalise le plus grand nombre d'entrées (près de 20 000, activité en hausse) et de journées (178 000) suivie de la chirurgie (4600 entrées, en baisse de 500 et 20 000 journées) et la maternité-gynécologie avec 3700 entrées (hausse de +121) et 17 300 journées. Avec un nombre d'entrées plus faible, le service des soins de suite réalise 20 000 journées. Le service de psychiatrie a réalisé 1 200 entrées et 14 000 journées.

Toutes les durées moyennes de séjour sont en baisse à l'exception des soins de suite et des spécialités coûteuses.

Le taux d'occupation de l'hospitalisation s'accroît de 3% et atteint 91% .

Suite au redressement effectué par l'assurance maladie, l'activité des hospitalisations de jour a diminué dans tous les services à l'exception de la chirurgie ambulatoire qui progresse de 60 %.

Il s'agit là d'un recul notable dans l'offre de soins dans un secteur particulièrement utile aux patients et apprécié des médecins de ville.

(Le développement de la chirurgie ambulatoire constitue une avancée à condition que les soins nécessaires puissent être effectués dans des conditions acceptables au retour au domicile, ce qui n'est pas le cas des personnes de condition les plus modestes).

3. BILAN SOCIAL

Effectifs administratifs, soignants, techniques : le centre hospitalier emploie près de 2000 agents dont plus de 1400 soignants. Ces effectifs sont tombés de 2153 en 2004 à 1967 en 2008.

Le nombre de départs en mutation ou en détachement atteint 64 (52 soignants) auxquels s'ajoutent 78 disponibilités, démissions et abandons de poste.

Journées de grève par mot d'ordre national : 200 et par mot d'ordre local : 0

Personnel médical : l'hôpital emploie 290 médecins dont 55 internes. Pour 23 départs il y a eu 22 recrutements.

Le Conseil municipal prend acte de ce bilan et au vu du rapport, à la majorité (M. Régis, M. Bénidir, M. Legrand, Mme Rigaut et Mme Tellier par pouvoir votant contre) fait part de son inquiétude sur le devenir de l'établissement et demande aux pouvoirs publics de revoir leur politique afin d'assurer au bassin une desserte suffisante en matière de santé publique.

Dossier 6 – Convention Ville / TPE - Compagnie de danse en résidence.

Sur le rapport de M. Chérin,

Dans le cadre de son action en faveur du développement du spectacle vivant et en particulier de la danse contemporaine, le Théâtre Paul Eluard accueille des compagnies de danse en résidence. Le TPE, a décidé de s'associer avec la compagnie **Man Drake** pour une période de 2 ans (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011), dans la perspective d'un développement chorégraphique et d'un élargissement sur le département avec l'aide du Conseil général du Val d'Oise.

Afin de soutenir cette action, il convient que la ville de Bezons signe une convention avec le TPE, laquelle prévoit que la commune versera une subvention particulière au titre de cette opération d'un montant total de 60 980 € répartis sur ces 2 années.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la passation de la convention jointe entre la ville et le TPE et autorise sa signature.

Dossier 7 - Modification du Règlement intérieur du CLP Crocky

Sur le rapport de Mme Cappelli,

Le Centre de loisirs primaire est un service très demandé par les familles qui atteint souvent le maximum de ses capacités d'accueil (200 places). Il importe donc d'optimiser les règles d'inscription afin de pouvoir répondre au plus à la demande des familles. Or, le système actuel d'inscriptions est basé sur la remise par les parents d'un calendrier prévisionnel mensuel de présence de l'enfant ; ainsi, les familles ne peuvent être certaines d'avoir une place d'un mois sur l'autre ; la gestion administrative en est de plus compliquée. Le conseil des usagers, propose de modifier le système à partir du mois de janvier 2010, après information des familles : elles recevront en une seule fois les calendriers prévisionnels pour la période de janvier à juin 2010, établis cependant mensuellement et auront le choix de les retourner chaque mois, comme actuellement, ou en une seule fois. De plus, les enfants non présents pendant une durée de 3 mois, sans nouvelles des familles, seront automatiquement radiés, pour la durée de l'année scolaire. Enfin, les familles, dont les enfants ne prennent pas de repas devront se présenter à 11h30 et 13h45 (actuellement il n'y a pas d'horaire fixe).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur du CLP Crocky.

Dossier 8 – Bilan 2008 du Syndicat intercommunal pour la plaine de Vallangoujard

Sur le rapport de Mme Cappelli,

Le syndicat intercommunal pour le plaine de Vallangoujard doit présenter au conseil municipal des communes membres un bilan annuel d'activité.

Le bilan financier s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 116 645 €
- Recettes de fonctionnement : 119 712 €
- Dépenses d'investissement : 195 543 €

- Recettes d'investissement : 299 628 €

- Participation des villes :

- Argenteuil : 46,35 %	=	52 000,00 €
- Colombes : 41,10 %	=	46 119,00 €
- Bezons : 12,55 %	=	14 083,00 €

Enfin, le rapport fait état du planning de réservation : pour la totalité de l'année 2008 :

- Argenteuil : 2913 personnes
- Colombes : 6580 personnes
- **Bezons : 1166 personnes**
- Extérieurs : 105 personnes, dont 20 jours de location qui ont produit une recette de 1 941 € en 2008.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

Dossier 9 - ZAC des Bords de Seine - Changement de dénomination de l'aménageur

Sur le rapport de Mme Prio,

Lors de sa séance de décembre 2007, le Conseil Municipal a confié à la Société d'économie mixte Sodedat 93 l'aménagement de la ZAC des Bords de Seine. La convention de rénovation urbaine a ainsi été signée en partenariat par la ville, la préfecture et la Sodedat 93. Cette dernière a décidé l'absorption d'une autre société de même nature et a changé sa dénomination pour s'appeler **SEQUANO Aménagement**. Il convient ainsi d'acter cette modification par avenant à la convention de rénovation urbaine passée en 2007. Les clauses et conditions de cette convention ne sont pas davantage modifiées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant en ce sens et autorise son Maire à le signer.

Dossier 10 – Opérations de renouvellement urbain – avenant à la convention avec la région Ile-de-France

Sur le rapport de M. le Maire,

Par délibération de janvier 2008, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la Région Ile de France pour le renouvellement urbain. La contribution prévisionnelle maximum initiale de la Région s'élevait alors à 3 310 250 €, répartie comme suit :

- soutien régional dans le cadre de la convention Région / ANRU : Tête de Pont pour 1 900 000 € et quartier de l'Agriculture pour 1 160 250 €
- soutien régional en faveur des quartiers en Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) : quartier Val Notre Dame pour 250 000 €.

L'avenant 1 a pour objet de porter à 350 000 € le soutien régional en faveur du quartier Val Notre Dame. Le montant global de la convention s'élève donc à 3 410 250 €. L'avenant n°2 rappelle simplement la contribution totale et par enveloppe pour la ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de ces 2 avenants.

Dossier 11 – Versement de la participation de la ville à Sequano pour l'année 2009

Sur le rapport de Mme Prio,

En application du traité de concession de la ZAC des Bords de Seine et de son bilan, la ville finance en partie cette opération conventionnée avec l'ANRU en versant une participation à l'aménageur Sequano. Pour 2009, cette participation s'élève à 2 058 000 €, somme équivalente à celle que Sequano versera à la commune au titre des acquisitions de terrain que le conseil du 7 octobre dernier a décidées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette participation et autorise M. le Maire à procéder à son mandatement.

Dossier 12 – Proposition des commissaires pouvant siéger à la Commission Intercommunale pour les Impôts Directs.

Sur le rapport de M. le Maire,

Il est offert aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le régime fiscal de la taxe professionnelle unique de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) qui remplacerait ainsi la commission communale pour étudier la valeur des locaux hébergeant des activités professionnelles. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons. Celle-ci a délibéré pour demander au conseil municipal de lui proposer 20 noms de commissaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de procéder à un scrutin public à main levée**
- **propose au conseil communautaire, pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs :**

<ul style="list-style-type: none">• Monique Amblard• Pierre Bordas• Denise Boucher• Jean-Jacques Chevallier• Annie-Claude Cocoual• Gisèle Contri• Marie-Lucile Faye• Maryvonne Gars• Yves Grelet• Claude Launay	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Paul Legrand• Geneviève Leparoux• Monique Mériaux• Magali Prével• Marcel Prigent• Pierre Renauld• Christiane Richard• Philippe Serieyssol• Jean-Claude Van Brabant• Pierre Batut
--	--

Dossier 13 – Vente d'un terrain sis 30 rue Villa Gauthier

Sur le rapport de Mme Prio,

La Ville avait décidé de vendre un bien sis 30 rue Villa Gauthier par une délibération de juin 2008 afin de poursuivre la transformation progressive largement débutée de ce secteur consacré à l'activité économique. Cette cession avait été prévue au bénéfice du propriétaire foncier de

l'ensemble riverain, à savoir la société TIGRE ; or, cette société n'est qu'une filiale de la SA RUGELEC, laquelle est seule susceptible d'acquérir le terrain. Il convient donc de rectifier le nom de l'acquéreur afin de permettre la rédaction correcte de l'acte notarié. Le montant de la cession demeurant identique, à 140.000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

Dossier 14 - Groupement de commande avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires vis à vis de leur personnel statutaire (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). L'actuel contrat groupe arrivera à échéance le 31 décembre 2010. La Commune peut se rattacher à la mise en concurrence effectuée par le CIG, lui évitant ainsi de conduire sa propre consultation d'assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce groupement de commande en vue de la renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG.

Dossier 15 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Compte-tenu des modifications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

Au 26 novembre 2009 :

Modification d'un poste de technicien supérieur en ingénieur

Au 1er décembre 2009 :

- Création d'un poste d'ingénieur
- Transformation d'un poste d'infirmière de classe supérieure en infirmière de classe normale
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal

Dans le cadre du programme de réussite éducative, création du 1er novembre 2009 au 2 juillet 2010, de :

- 14 vacations d'enseignants ayant une mission de repérage, sur la base de 7h annuelles
- 1 vacation d'animateur sur la base de 19 h annuelles
- 1 vacation de coordinateurs de club sur la base de 101 h annuelles
- 2 vacations d'animateur-coordinateurs de club sur la base de 124 h annuelles
- 1 vacation d'animateur-coordonateur de club sur la base de 193h annuelles
- 2 vacations de coordinateurs de clubs sur la base de 54 h annuelles
- 22 vacations d'animateurs sur la base de 101 h annuelles

- 2 vacations d'animateur sur la base de 147 h annuelles

- 3 vacations d'animateur sur la base de 193 h annuelles

Les vacations pourront être effectuées par des enseignants ou des non-enseignants

Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15,75€ brut s'ils sont non-enseignants

Dossier 16 – Tarifs de vente des ouvrages édités par la ville.

Sur le rapport de M. Ourmières,

La ville de Bezons produit des livres et autres matériaux (DVD, etc.) d'intérêt local dans le cadre de certaines de ses actions ou manifestations (comme par exemple le coffret *Mémoire d'Avenir*). Afin d'en permettre une édition et mise en vente rapide, **le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à fixer ces tarifs de vente par voie de décision et dit que ce prix ne pourra pas dépasser le coût complet de production.**

Dossier 16 bis – Admissions en non valeur.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce, à la demande du receveur municipal, l'admission en non-valeur de diverses recettes irrécouvrables pour un montant total de 1 575,55 €.

Dossier 17 – Compte rendu des décisions de gestion courante.

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

4 juin 2009	Voyage en Crète du 21 au 28/09/2009 pour les retraités avec l'association TOURISTRA
7 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none">• Modification de la régie de recettes du centre municipal de santé• Clôture de la sous régie de recettes du centre de santé municipal
8 octobre 2009	Assurance d'une balayeuse SCARAB MINOR – location de courte durée auprès de la SMAC
12 octobre 2009	Marchés publics : Diagnostic global et préconisations concernant le marché couvert de Bezons avec l'entreprise Commerces et Marchés de France
14 octobre 2009	Marchés publics : Etude de programmation pour la réalisation d'un équipement multi-accueil avec l'entreprise Gestin-Morin
16 octobre 2009	Marchés publics : Fournitures d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour Noël 2009 avec les entreprises Leblanc, Blachere, Jura Morvan, MT DECO et XL Showlights
20 octobre 2009	Assurance de l'exposition « Sourires du Monde » du 22/10 au 1/12/2009 à la médiathèque Maupassant avec Marsh Assurances

27 octobre 2009	Marchés publics : Mise en concurrence n°3 sur l'accord cadre AO 07/01 relatif à la déconstruction de bâtiments-parcelle située au 58 rue Francis de Pressensé avec la société William Perreault
28 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre la ville et SLR EVENEMENT pour animer les fêtes de Noël à destination des enfants des structures de la petite enfance, prévues les 4, 8 et 11 décembre 2009 à la salle Aragon • Référé préfectoral contre la délibération sur accueil minimum dans les écoles – Mandatement de Maître Brault
29 octobre 2009	Marchés publics : Actualisation de la programmation du futur Hôtel de ville avec l'entreprise BRUNEL
4 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Convention avec des infirmiers pour le service des soins infirmiers à domicile • Marchés publics : Avenant N° 1 sur le lot 3 du PA 09/25 – Rénovation de 3 classes, d'une cage d'escaliers et d'un couloir à l'école Paul Vaillant Couturier avec l'entreprise SEGECOB
5 novembre 2009	Prestation banquet des anciens les 9, 10 et 16 janvier 2010 avec M. ALBITTI Didier
28/09/2009	Contrat de location – Mme Houdayer
4/11/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la soirée des jeunes diplômés avec la compagnie « Language et Vous » • Location d'un véhicule à la société SAML
5/11/2009	Assurance d'un véhicule avec la SMACL
6/11/2009	Recours à une agence d'intérim pour le recrutement d'une infirmière pour le centre de santé
12/11/2009	Hébergement pour 16 jeunes du 21 au 24 décembre avec « Le Gîte La Grange Blanche » à St Germain (86310)
13/11/2009	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des bureaux de la Direction des ressources humaines et de la Direction des systèmes informatiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ lot 2 : Peinture – revêtement de sol - Avenant n° 1 avec H2O ▪ lot 3 : Electricité – Avenant n°2 avec FORCLUM • Rénovation intérieure de 3 classes, d'un couloir du 1er étage, d'un hall et de l'escalier sud de l'école Victor Hugo - lot 1 : démolition, cloisonnement, faux-plafonds, carrelage – Avenant n° 1 avec Carl Construction
16/11/2009	<p>Marchés publics :</p> <p>Centre Municipal de santé Maurice et Liliane Bournstyn, aménagement de l'aile Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ lot 1 : maçonnerie, gros oeuvre – Avenant n° 1 avec Carl Construction ▪ lot 2 : menuiserie intérieure – Avenant n° 1 avec MAP ▪ lot 4 : électricité – Avenant n° 1 avec FORCLUM
17/11/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation après-midi récréative le 1^{er} décembre 2009 avec l'association « PhilsBands93 » pour les retraités • Prestation d'animation pour le repas du foyer Peronnet le 16 décembre 2009 avec M. Jean-Louis René MERPILLAT
18/11/2009	Contrat de vente du spectacle « Anges ou démons » avec l'association Entrées de jeu pour la soirée théâtre forum du 4 décembre 2009 (dans le

	cadre du soutien de la fonction parentale)
19/11/2009	Contrat de représentation de spectacle avec la « Compagnie de la Douce Ironie » pour la fête de Noël du quartier du Colombier le 12/12/2009
23/11/2009	Marchés publics : Marché complémentaire au marché pour l'aménagement de l'aile Ouest du centre municipal de santé avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION
25/11/2009	Marchés publics : Fournitures d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour Noël 2009 – lot 3 avec BLACHERE (Annule et remplace la décision du 16/10/2009)

10 questions orales sont ensuite posées par M. Régis auxquelles M. le Maire répond. L'intégralité de ces questions et des réponses apportées est consignée dans le procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance, Marjorie Noël